



Assemblée générale

Distr. générale
6 juin 2005

Cinquante-neuvième session
Point 84 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 27 mai 2005

[sans renvoi à une grande commission (A/59/L.61)]

59/293. Modalités du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 57/250 du 20 décembre 2002,

Rappelant également ses résolutions 59/145 du 17 décembre 2004, dans laquelle elle a décidé de tenir le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement à New York les 27 et 28 juin 2005, et 59/225 du 22 décembre 2004, dans laquelle elle a décidé d'examiner, au premier semestre de 2005, les modalités appropriées de la tenue du Dialogue de haut niveau, en tenant compte des préparatifs de sa Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra du 14 au 16 septembre 2005,

Rappelant en outre sa résolution 59/291 du 15 avril 2005,

Consciente que les résultats du Dialogue de haut niveau contribueront à la préparation de sa Réunion plénière de haut niveau,

1. *Réaffirme* que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement des 27 et 28 juin 2005 se tiendra au niveau ministériel ;

2. *Réaffirme également* que le Dialogue de haut niveau constitue l'instance intergouvernementale où doit être assuré le suivi général de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002 ;

3. *Décide* que le thème général du Dialogue de haut niveau sera « Le consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir » ;

4. *Décide également* que le Dialogue de haut niveau prendra la forme de séances plénières et informelles permettant un échange de vues sur la politique générale et de six tables rondes auxquelles participeront de manière interactive toutes les parties prenantes comme suit :

a) La première journée sera consacrée, sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, à une réunion plénière, durant laquelle les ministres et hauts fonctionnaires prenant part au Dialogue pourront faire des déclarations officielles, étant donné que la règle de la préséance sera strictement respectée, pour permettre une participation au niveau des ministres ; le Secrétaire général, le Président du

Conseil économique et social, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de président du Groupe des Nations Unies pour le développement, seront invités à faire des déclarations ;

b) La deuxième journée sera consacrée à six tables rondes interactives réunissant toutes les parties prenantes, en deux séances de trois tables rondes chacune, qui seront suivies par un débat prenant la forme d'une réunion informelle avec la participation de toutes les parties prenantes, sur la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et sur le lien existant entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire¹ ; les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies compétents, les chefs de secrétariat des organismes intergouvernementaux régionaux et internationaux qui participaient à la Conférence internationale, ainsi que les représentants des banques régionales de développement, de la société civile et du secteur des entreprises, auront l'occasion d'intervenir, étant entendu que la règle de la préséance sera strictement respectée pour permettre une participation au niveau ministériel ;

5. *Décide en outre* que le thème principal des tables rondes portera sur les sections d'un chapitre du Consensus de Monterrey adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement², comme suit :

Table ronde 1 : mobilisation des ressources financières nationales pour le développement ;

Table ronde 2 : mobilisation des ressources internationales pour le développement - investissement étranger direct et autres apports de capitaux privés ;

Table ronde 3 : commerce international comme moteur du développement ;

Table ronde 4 : augmentation de la coopération financière et technique internationale pour le développement ;

Table ronde 5 : dette extérieure ;

Table ronde 6 : questions systémiques - amélioration de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement ;

6. *Réitère* l'invitation qu'elle a adressée à tous les gouvernements à renforcer la coordination entre les ministères des affaires étrangères, des finances, de la coopération pour le développement et du commerce, aux banques centrales et aux autres acteurs nationaux pour qu'ils continuent à préparer le Dialogue de haut niveau ;

7. *Invite* les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les organismes compétents des Nations Unies à participer au Dialogue de haut niveau, y compris pendant sa phase préparatoire, et prie le Président du

¹ Voir résolution 55/2.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

Conseil économique et social, le Président de la Banque mondiale, le Directeur général du Fonds monétaire international, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce et les chefs de secrétariat des autres organismes intergouvernementaux régionaux et internationaux compétents à prendre une part active au Dialogue ;

8. *Invite* les organisations non gouvernementales et les entités du secteur des entreprises à participer aux tables rondes interactives et aux rencontres informelles du Dialogue de haut niveau, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et décide que :

a) Pourront être accréditées toute organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, toute organisation non gouvernementale et toute entité du secteur privé qui était accréditée à la Conférence internationale sur le financement du développement ou au processus de suivi ;

b) Les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou qui n'étaient pas accréditées à la Conférence auront à lui demander leur accréditation selon les règles suivies à la Conférence ;

c) Les dispositions ci-dessus qui régissent la participation des organisations non gouvernementales et des entités du secteur des entreprises au Dialogue de haut niveau n'auront aucunement valeur de précédent pour les autres réunions de l'Assemblée générale ;

9. *Décide* que toutes les questions relatives au financement du développement seront examinées durant les auditions interactives officielles qui se tiendront les 23 et 24 juin 2005 avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, et prie le Secrétariat de publier un résumé de ces auditions relatives au financement du développement à titre d'apport au Dialogue de haut niveau ;

10. *Prie* le Secrétaire général de présenter un rapport sur l'application des engagements et des accords conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui sera établi avec la pleine collaboration des principales parties prenantes institutionnelles présentes et sera une contribution au Dialogue de haut niveau ;

11. *Prie également* le Secrétaire général de rédiger une note sur l'organisation des travaux du Dialogue de haut niveau ;

12. *Prie en outre* le Secrétaire général de demander aux commissions régionales d'apporter leur contribution sur les aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et d'en rendre compte aux participants au Dialogue de haut niveau ;

13. *Prie* le Secrétaire général de distribuer aux participants au Dialogue de haut niveau les apports utiles de toutes les parties prenantes concernant le financement du développement, notamment les documents du Conseil économique et social traitant de ses entretiens spéciaux de haut niveau de 2005 avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;

14. *Invite de nouveau* les pays à rendre compte en 2005 au plus tard, notamment par les mécanismes existants d'établissement de rapports, des efforts qu'ils font pour appliquer le Consensus de Monterrey, compte tenu de la nécessité

d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, et notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire ;

15. *Décide* que le Dialogue de haut niveau aboutira à un résumé du Président de l'Assemblée générale, qui servira de contribution portant sur le financement du développement au processus préparatoire de sa Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005.

*98^e séance plénière
27 mai 2005*